



# Communiqué de presse 4 décembre 2015

## Gérard Mestrallet et les entreprises participant au Business Dialogue soumettent leur rapport définitif à la présidence de la COP21

À l'occasion du Business Day de la COP21 à Paris-Le Bourget, Gérard Mestrallet, PDG d'ENGIE et Laurence Tubiana (représentante spéciale pour la COP21), responsables de l'animation du Business Dialogue, ont remis le « *Business Dialogue Report* » au ministre français des Affaires étrangères Laurent Fabius, en charge de la présidence de la COP21, et à Christiana Figueres, secrétaire exécutive de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Le « Business dialogue » est une organisation rassemblant des négociateurs de près de 30 pays et des PDG internationaux de tous les secteurs d'activité.

A travers 10 recommandations, ce rapport propose l'adoption d'un accord international contraignant sur le climat, conforme à l'objectif des 2 °C. Pour ce faire, le Business Dialogue soutient, entre autres, la généralisation du prix du carbone et le développement de technologies avancées et éprouvées (voir ci-dessous l'ensemble des 10 recommandations).

La création du Business Dialogue repose sur la conviction que les entreprises tiennent un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique. Elle se base également sur l'idée que la constitution d'une plateforme d'échanges solide donnant aux secteurs privé et public la possibilité de partager leurs opinions sur les questions en jeu et sur les solutions au changement climatique permettrait aux deux parties de mieux comprendre quelles sont les solutions déjà existantes qui nécessitent d'être développées et quels sont les besoins d'innovation.

Le Business Dialogue a également pour but de permettre aux dirigeants des secteurs public et privé de partager leurs connaissances sur les enjeux des négociations et sur les obstacles aux technologies à faible émission de carbone.

Quatre sessions ont été organisées, rassemblant à chaque fois différents partenaires :

La première session, organisée à Paris le 20 mai dernier, a lancé le Business Dialogue et a permis une discussion initiale sur le rôle du secteur privé et sur les principaux problèmes et avancées des négociations sur le climat. Elle a été préparée en collaboration avec le Pacte mondial et le Forum économique mondial.



La deuxième session, qui s'est déroulée le 26 septembre à New York, s'est consacrée au prix du carbone, au partage d'expériences sur sa mise en œuvre et à un échange d'opinions sur les évolutions possibles.

La troisième session, organisée à Tokyo le 6 octobre, s'est penchée sur le rôle des technologies dans le futur accord et dans la transition vers des sociétés faiblement émettrices de CO<sub>2</sub>.

Une quatrième session se tiendra au Maroc au début de l'année prochaine.

Cette initiative vise à instaurer un échange ouvert et flexible en amont et en aval de la COP21, avec pour but de construire une relation institutionnelle à long terme entre les secteurs public et privé.



#### Les 10 recommandations du rapport définitif du Business Dialogue :

- I. Adopter un accord international contraignant sur le climat conforme à l'objectif des 2 °C à partir de 2020 pour fournir un cadre à long terme et prévisible nécessaire au soutien de la diffusion des technologies à faible émission de carbone et à la promotion des activités et des investissements en faveur de ces technologies, plus particulièrement dans les pays qui en ont le plus besoin.
- II. Traduire les INDC (Contributions nationales) en feuilles de route nationales et sectorielles vers une économie bas carbone pour donner aux entreprises une idée claire des résultats attendus et de la voie à prendre pour concevoir de nouveaux modèles commerciaux.
- III. Inclure dans l'accord de Paris une disposition encourageant la généralisation du prix du carbone, l'inclusion de dispositions connexes dans chaque INDC (Contributions nationales) et la poursuite des efforts pour interconnecter les mécanismes de tarification entre les pays volontaires.
- IV. Déterminer les principes clés d'un modèle de tarification du carbone : les mécanismes de tarification du carbone doivent être précis, clairs, transparents et fournir un signal de prix progressif et suffisamment élevé pour déclencher des décisions d'investissement et d'activités en faveur des technologies à faible émission de carbone.
- V. Accepter de contrôler, établir des rapports et vérifier les modalités qui finiront par contribuer à :
  - Établir des liens entre les juridictions,
  - Donner de la visibilité et de la confiance aux investisseurs.
- VI. Renforcer les mécanismes dédiés au déploiement de solutions éprouvées et au développement de technologies avancées, et ainsi :
  - Éliminer les obstacles au déploiement de solutions de réductions d'émission disponibles dans l'ensemble du marché,
  - Poursuivre le développement de réglementations et d'incitations de financement pour l'introduction sur le marché de solutions éprouvées et de technologies prometteuses,
  - o Encourager la recherche et le développement.
- VII. Développer des plateformes collaboratives entre les gouvernements, les entreprises, y compris les PME (Petites et moyennes entreprises), et les tierces parties afin de : renforcer les capacités dans les pays en développement qui en ont le plus besoin, lever les obstacles à la diffusion de technologies à faible émission de carbone existantes et encourager la coopération internationale pour le développement et le déploiement de technologies avancées à l'échelle mondiale.
- VIII. Renforcer les mécanismes existants, tels que le mécanisme technologique de la CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques), dans le cadre actuel et faciliter leur interopérabilité.

SIEGE D'ENGIE engie.com



- IX. Soutenir la croissance du Fonds vert pour le climat dans l'accord de Paris. Le Fonds peut devenir une source de financement précieuse pour que les pays en développement puissent atteindre leurs objectifs d'atténuation et d'adaptation. En travaillant avec les mécanismes de marché et des entités certifiées des secteurs public et privé, le Fonds vert pour le climat peut multiplier l'efficacité du capital du secteur privé dans le financement des solutions à faible émission de carbone. Cela peut diminuer les risques d'investissements dans les pays en développement et accélérer le développement de technologies à faible émission de carbone.
- X. Inclure le financement des secteurs privé et public dans l'accord. Financer le développement est essentiel pour réussir la transition vers une économie bas carbone. Il faut concevoir des outils financiers innovateurs pour prendre en considération les risques climatiques et les actions pour le climat durant l'estimation de l'investissement. En effet, il est nécessaire de trouver des modèles financiers qui évaluent mieux la valeur de l'avenir.

### À propos d'ENGIE

ENGIE inscrit la croissance responsable au cœur de ses métiers (électricité, gaz naturel, services à l'énergie) pour relever les grands enjeux de la transition énergétique vers une économie sobre en carbone : l'accès à une énergie durable, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la sécurité d'approvisionnement et l'utilisation raisonnée des ressources. Le Groupe développe des solutions performantes et innovantes pour les particuliers, les villes et les entreprises en s'appuyant notamment sur son expertise dans quatre secteurs clés : les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, le gaz naturel liquéfié et les technologies numériques. ENGIE compte 152 900 collaborateurs dans le monde pour un chiffre d'affaires en 2014 de 74,7 milliards d'euros. Coté à Paris et Bruxelles (ENGI), le Groupe est représenté dans les principaux indices internationaux : CAC 40, BEL 20, DJ Euro Stoxx 50, Euronext 100, FTSE Eurotop 100, MSCI Europe, DJSI World, DJSI Europe et Euronext Vigeo (World 120, Eurozone 120, Europe 120 et France 20).

#### Contact presse :

Tél. France: +33 (0)1 44 22 24 35 Tél. Belgique: +32 (0)2 510 76 70

Courrier électronique : engiepress@engie.com

**ENGIEgroup** 

Contact relations investisseurs:

Tél.: +33 (0)1 44 22 66 29 Courrier électronique: <u>ir@engie.com</u>